

# Règlement

#### ARTICLE 1 : les épreuves

Les épreuves inscrites au Challenge ornais « RUN ARC EN CIEL » pour la saison 2018-2019 sont au nombre de 4 :

- LES FOULEES CHAPELOISES le 15 juin 2018
- ESSAY LE RUNNING le 23 septembre 2018
- TRAIL EN ROSE le 7 octobre 2018
- COURIR POUR LEURS REVES le 27 octobre 2018

#### ARTICLE 2 : le classement (calcul des points)

L'attribution de points sera identique au système des Cross FSGT soit un nombre de points correspondant à la place au classement (par exemple si 4ème place = 4 points ; si 10ème place = 10 points)

Le challenge ornais « RUN ARC EN CIEL » comporte 4 courses, il ne sera retenu que les 3 meilleures places du coureur sur l'ensemble des 4 épreuves.

Pour les courses, « TRAIL EN ROSE » & « COURIR POUR LEURS REVES » où il y a 2 distances au choix, le coureur inscrit au challenge ornais « RUN ARC EN CIEL » qui choisira la petite distance, verra son nombre de points multiplié par 2.

# ARTICLE 3 : les récompenses

- 3 premiers CADETS qui ont le moins de points en cumul sur leurs 3 meilleures courses
- 3 premières CADETTES qui ont le moins de points en cumul sur leurs 3 meilleures courses
- 3 premiers adultes HOMME qui ont le moins de points en cumul sur leurs 3 meilleures courses
- 3 premières adultes FEMME qui ont le moins de points en cumul sur leurs 3 meilleures courses
- Par tirage au sort, parmi tous les coureurs qui auront participé aux 4 courses, 1 adulte HOMME & 1 adulte FEMME seront récompensés.

# Article 4 : le bureau

Le bureau de ce Challenge ornais « RUN ARC EN CIEL » est composé des 4 responsables représentant les 4 épreuves participantes ainsi que la trésorière, la secrétaire, l'e-secrétaire et le coach du Club « Les Coureurs Prés Sées » .

### Article 5 : Les participants

Le challenge ornais « RUN ARC EN CIEL » est ouvert à tous les coureurs licenciés des catégories cadets et séniors à vétérans homme et femme.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au Challenge ornais « RUN ARC EN CIEL ». L'inscription est automatique et gratuite dès la première participation à l'une des 2 premières épreuves.

## Article 6: Egalité

Les ex-aequo seront départagés au profit du plus âgé.

#### Article 7 : Diffusion

Le classement provisoire, établi après chaque épreuve, sera disponible sous15 jours sur le site <a href="https://www.normandiecourseapied.com">www.normandiecourseapied.com</a> grâce au soutien de Jean-Jacques FOUILLARD & Martine LEMOINE (esecrétaire & secrétaire LES COUREURS PRES SEES)

#### Article 8 : Litiges

En cas de litiges, seul le bureau du challenge ornais « RUN ARC EN CIEL » sera à même de trancher et sa décision sera sans appel.

#### Article 9 : Organisateurs

Chaque organisateur de course se réserve le droit de réaliser son propre classement indépendamment du challenge ornais « RUN ARC EN CIEL ».

Chaque organisateur de course devra impérativement fournir, dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve, les classements spécifiques via un fichier EXCEL aux personnes citées dans l'article 7. Enfin chaque organisateur de course devra, bien évidemment, mettre le rappel de sa participation au Challenge ornais 'RUN ARC EN CIEL » sur chacun de ses documents de communication.